

PRÉFÈTE DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNES : LES GRANGES-GONTARDES - ROUSSAS

Par arrêté préfectoral, une enquête publique relative à la mise en conformité du captage « Le jas du Seigneur », situé sur la commune de LES GRANGES-GONTARDES, est prescrite sur les communes de LES GRANGES-GONTARDES et de ROUSSAS.

Cette enquête est préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de dérivation des eaux et de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines et à l'instauration des périmètres de protection.

Le dossier est présenté par le Département de la Drôme pour le compte de la commune de LES GRANGES-GONTARDES (mairie siège).

Cette enquête d'une durée de 18 jours consécutifs sera ouverte du lundi 26 octobre 2026 à 9h00 au jeudi 12 novembre 2026 à 19h00 inclus.

La Préfète de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la décision de DUP. Ce dossier fera également l'objet d'une autorisation de distribuer l'eau.

Le président du tribunal administratif de GRENOBLE a désigné M. Jean BIZET – Responsable industriel, retraité, commissaire enquêteur titulaire et Mme Christiane CLERC – enseignante, retraitée, suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique peut être consulté par le public :

- aux jours et heures d'ouverture de la mairie siège sur support papier,
- sur le site internet des services de l'État en Drôme (www.drome.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser des observations ou propositions :

- sur le registre d'enquête en mairies
- par lettre adressée au commissaire enquêteur à la mairie siège
- par courriel à l'adresse : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr
- sur le formulaire en ligne activé sur le site internet, précité, des services de l'État en Drôme
- directement auprès du commissaire enquêteur lors des permanences dans les mairies de :

LES GRANGES-GONTARDES	lundi	26	octobre	2026	de 09h00 à 12h00
ROUSSAS	mercredi	4	novembre	2026	de 10h00 à 12h00
LES GRANGES-GONTARDES	jeudi	12	novembre	2026	de 16h00 à 19h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairies de LES GRANGES-GONTARDES et de ROUSSAS.
- sur le site, précité, des services de l'État en Drôme
- à la préfecture de la Drôme (BEP)